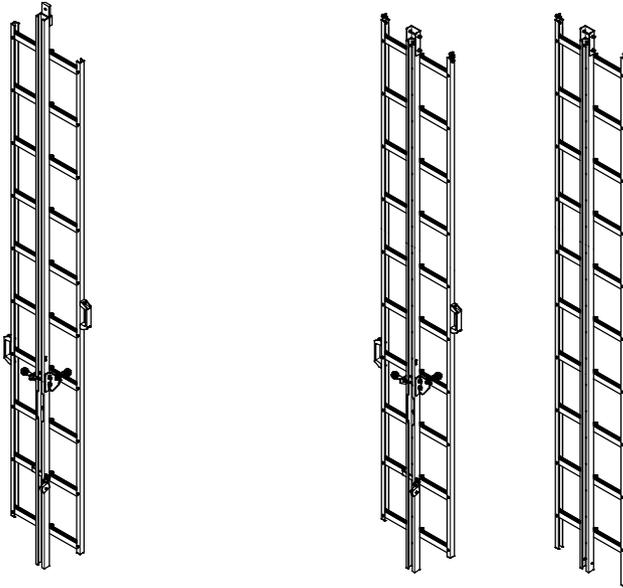


# Notice de montage et d'entretien



**Echelle repliable Söll PivotLoc, Aluminium**  
**Système anti-chute type Söll GlideLoc®**  
**EN 353-1:2014+A1:2017**

**Comme porte de condamnation**  
**Sur toute la hauteur**

**Ref./Part No.**  
**23193/23281**  
**ZALKLAPP**

## Sommaire

A Généralités	4
B Montage	5
C Utilisation	20
D Inspection and approval	25
E Assemblages vissés-Sécurité	26
F Entretien	26
G Liste de contrôle	28
H Inspections et réparations	31

**GARDEZ CE MANUEL POUR UNE UTILISATION FUTURE -  
NE PAS JETER !**

Explication des symboles

	<b>Danger!</b> Une manipulation incorrecte ou négligente pourrait entraîner des accidents conduisant à des chutes menant à des blessures ou même la mort.
	<b>Attention !</b> La non-conformité pourrait entraîner des blessures graves.
	<b>Important!</b> Des informations utiles et des conseils d'utilisateur sont donnés ici.

**Modifications : -**

**Cette notice est protégée par des droits d'auteur !**

La duplication et la diffusion de cette notice ne sont pas autorisées sans l'accord écrit de l'auteur conformément aux art. 16 et 17 de la loi allemande.

En cas d'infraction, la société Honeywell Fall Protection Deutschland GmbH & Co. KG poursuivra en justice conformément à l'art. 106 de la loi allemande sur les droits d'auteur.

## A Généralités

- A1. Quiconque travaille avec ou sur le système anti-chute Söll selon la norme européenne EN 353/Partie 1 doit être informé sur le contenu des présentes instructions avant d'utiliser le système. Les manipulations opérées sans tenir compte des présentes instructions peuvent mettre des vies humaines en danger.
- A2. L'exploitant de l'installation doit s'assurer que cette notice de montage est :
- stockée dans un endroit propre et sec
  - toujours disponible et accessible pour l'utilisateur
- A3. La présente notice doit être produite par l'exploitant de l'installation à la demande du constructeur du système anti-chute (Honeywell Fall Protection Deutschland GmbH & Co. KG ou un revendeur autorisé par ce dernier).
- A4. Pour l'utilisation de ce système anti-chute Söll, on se conformera à la notice d'emploi du coulisseau anti-chute correspondant.
- A5. Pour le montage et l'utilisation des accessoires Söll GlideLoc sur ces systèmes anti-chute, on se conformera à la notice séparée correspondante.
- A6. En cas d'utilisation d'un autre équipement de protection individuelle, on se conformera à la notice correspondante.
- A7. Les directives de prévention anti-accident et les directives de construction en vigueur dans le pays d'utilisation doivent être respectées.
- A8. Les anti-chutes Söll ne peuvent être montés et exploités qu'avec des éléments et sous ensembles d'origine Söll. Une combinaison avec les éléments d'autres constructeurs peut mettre en danger la sécurité du système anti-chute à coulisseau Söll. En pareil cas, la société Honeywell Fall Protection Deutschland GmbH & Co. KG, ainsi que ses filiales, n'assumeront aucune responsabilité en matière de produit. En outre, aucun agrément n'existe dans ces cas, étant donné que le système anti-chute à coulisseau Söll a été approuvé et agréé en tant que système à part entière. La totalité de la responsabilité est alors transférée à l'exploitant.
- A9. La liste de contrôle (chapitre G) doit être complétée entièrement et correctement à l'aide d'un crayon indélébile par le chef de chantier de la société de montage.
- A10. Avant et lors de toute utilisation du système anti-chute monté, un contrôle visuel du bon fonctionnement devra être pratiqué.
- A11. Lors du serrage des colliers de fixation, il peut se produire une légère déformation au niveau des pattes; ceci peut générer une légère déchirure de la couche superficielle de zinc à l'endroit de la déformation; mais cela n'a aucune incidence sur la sécurité et la résistance à la corrosion du système de fixation.
- A12. Avec une masse de 100 kg et un facteur de chute 2 ( cas le plus défavorable ), la distance entre les pieds de l'opérateur et le sol doit être au minimum de 2m.
- A13. Matériel vérifié par le laboratoire certifié 0158: EXAM BBG Prüf- und Zertifizier GmbH, Dinnen-dahlstraße 9, 44809 Bochum.

## B Montage

**B1. Cet ensemble de montage se compose de:**

*a) Echelle utilisée comme porte de condamnation*

- un élément L= 2,911m/2,855m ( Réf 23193 pour une partie fixe haute en aluminium et Réf 23281 pour une partie haute fixe en acier galvanisé à chaud.)
- suivant la longueur, 2 ou 3 points de fixation dont l'intervalle ne doit pas excéder 1.680mm.



**Important!**

En fonction du type d'échelle fixe utilisée en position haute, vous devez adapter les dépôts des pièces de fixation de l'échelle Söll Pivotloc, voir page A24a du catalogue.

*b) Sur toute la hauteur*

- 1 élément bas avec évidemment et poignées ( Réf ZALKLAPP- (Lg en mm )-A )
- suivant la hauteur de l'installation, un ou plusieurs éléments hauts ( Réf ZALKLAPP-Lg en mm )
- un nombre de brides de fixation correspondant à un entre-axe maxi de 1m680.



**Important!**

Une installation avec le système Söll PivotLoc ne peut être supérieure à 20m. Le palier de repos est spécifique à cette échelle, commander la Ref: 24044

Les brides de fixation doivent être montées sur les points centraux de rotation des échelons.

Les vis pour la fixation sur la structure doivent être adaptées aux conditions existantes et faire l'objet d'un contrôle de résistance le cas échéant. Lors d'assemblages vissés, utiliser les rondelles éventail de sécurisation, voir chapitre E.

**B2. Auxiliaires assurant un montage aisé:**

- 2 clefs à oeillet, ouverture 19
- 1 clef à molette, selon besoin
- 1 clef à oeillet, ouverture 13
- 1 clef à oeillet, ouverture 10
- 1 clef à cliquet avec douille de 10mm
- 2 coulisseaux anti-chute
- 2 harnais EN 361
- 1 trousse à outils

**Au minimum 1 longe de sécurité conforme à la norme EN 354/355 avec absorbeur d'énergie ou une corde de maintien suivant norme EN 358 afin de se sécuriser pendant le montage.**

**B3. Personnel nécessaire pour le montage :**

Deux personnes au moins.

**B4. Traiter les éléments avec précaution. Ne pas jeter les éléments d'échelle!**

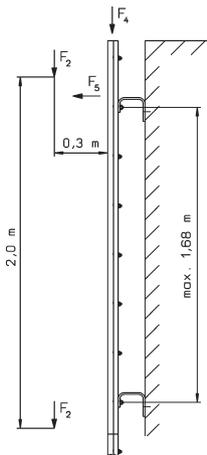
- B5. Avant le montage, les éléments d'échelle doivent être débarrassés des impuretés éventuelles, notamment aux points de liaison. Les éléments d'échelle ne peuvent entrer en contact avec du ciment, du mortier ou d'autres matières analogues. Les restes de mortier doivent être éliminés sans retard. La surface de roulement du coulisseau anti-chute doit être propre au niveau des faces intérieures et extérieures du profilé de guidage.
- B6. Ne pas utiliser ni réparer des éléments endommagés, mais les remplacer par des éléments neufs sortant de l'usine.

**B7. Dimensionnement minimal des vis sur la structure**

La dimension minimale des vis est M12. Pour les cheminées, suivant la norme DIN 18799-3, vous devez utiliser des vis M20 inox A4 DIN EN ISO 3506-1 ou pour des intervalles de fixation réduits à 1m25 max. des vis M12. La commande des brides de fixation doit être faite suivant le dimensionnement des vis utilisées.

- B8. Il est recommandé d'utiliser exclusivement les chevilles autorisées par les organismes de contrôle.

**B9.**



Pour les ouvrages en béton, nous recommandons les chevilles à contre-dépouille ou des chevilles chimiques (par ex. Hilti, Fischer, UPAT, Liebig) ; leur mise en oeuvre doit se faire en respectant les informations techniques du constructeur.

Pour la fixation sur des murs, compte tenu de la variété des matériaux, nous vous conseillons de consulter un spécialiste qui pourra vous confirmer que le résistance du support et que le moyen de fixation utilisé sont compatibles avec les contraintes de notre système.

Pour le calcul des points d'ancrage, vous devez au minimum tenir compte des efforts définis ci-dessous :

- En cas de chute, une charge dynamique F4 de 6 KN exercé verticalement dans l'axe central de l'échelle, cet effort doit si possible être réparti sur 4 points de fixation.
- Une charge statique verticale F2 de 1,5 KN correspondant au poids d'une personne avec son outillage ; cette charge appliquée à 30 cm du montant central engendre un effort résultant F5 de 0,3 KN perpendiculaire au point de fixation. Plusieurs personnes peuvent se trouver sur

cette même échelle, dans ce cas, à un intervalle minimum de 2m, vous pouvez retrouver ces mêmes contraintes.

- B10. L'intervalle de fixation recommandé est de 1.400mm, maxi 1.680mm.
- B 11. Si l'itinéraire débouche sur une plate-forme, le profilé de guidage doit dépasser de 1000 mm au moins le dessus de la face supérieure de la plate-forme. Pour un porte-à-faux supérieur à 380 mm au-dessus du dernier point de fixation, un raidisseur 50 x 50 x 4 mm est obligatoire.
- fixé sur les 2 derniers points de fixation,
  - repris tous les 560 mm sur le montant central,
  - le raidisseur est en une seule partie.

- B 12. Pour des installations nécessitant un échafaudage ou une nacelle, nous conseillons un montage **du haut vers le bas**.

Dans le cas sans échafaudage, le montage se fera **du bas vers le haut**.



**B13. Attention:**

Pour un entre axe de fixation de 1120 mm, le montage peut être effectué sans échafaudage, directement à partir de l'échelle. Pour un entre axe de fixation supérieur, nous vous recommandons l'utilisation d'un échafaudage. Le monteur utilisera le harnais et le coulisseau anti-chute.

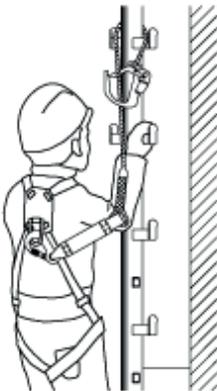
Dans le cas d'utilisation du harnais et du coulisseau, afin de se préserver contre une chute consécutive à une sortie imprévue du coulisseau ou d'une flexion du profilé, le monteur devra toujours s'assurer avec une longe conforme à la norme EN 354/355 ou d'une longe de maintien suivant norme EN 358. fig 1.

L'introduction et l'extraction du coulisseau dans le profilé ne doit se faire que dans une position de sécurité ; par exemple : au sol, sur plate-forme équipée de garde corps.

B14. Lors du montage, vous pouvez vous assurer:

- à l'aide d'une longe conforme à la norme EN 354/355 prise sur le montant central, en dessous du dernier point de fixation.
- avec le mousqueton de la longe EN 354/355 pris sur le dernier étrier fixé.
- avec une longe, conforme à la norme EN 358, ceinturant le montant central de l'échelle.
- sur un point d'ancrage extérieur.

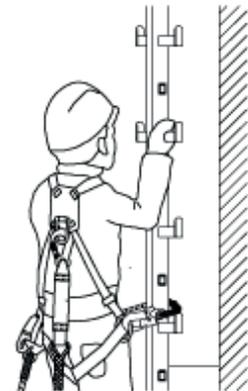
**Fig. 1**



**EN 354/355**



**EN 358**



**Important:**

Pour l'échelle Söll Pivotloc, ne jamais s'assurer sur le renfort latéral!

- B15. Avant la mise en place de l'échelle sur l'installation, monter les éléments de fixation (2.0) sur la vis centrale (1.2) à un intervalle maxi de 1m680.



**Important:**

Chaque élément d'échelle doit au minimum comporter un point de fixation!

**Remarque:**

Compte tenu de notre expérience, nous vous signalons que:

- Pour des installations avec des éléments d'échelle à partir de 1680 mm, il est possible que cet élément ne soit fixé que par un seul point.
- Le dernier élément d'échelle en partie haute doit être fixé par 2 brides.
- Si vous devez prolonger une installation existante par un élément inférieur à 1680 mm, vous devez insérer cet élément entre 2 parties plus longues, ne pas le mettre en partie finale.



**Attention:**

L'intervalle de fixation recommandé est de 1.400mm, au maximum 1.680mm. En respectant cet intervalle, une installation doit comporter au minimum 4 points de fixation.

**Cas particulier:**

Pour une longueur de 2240 mm, la fixation peut être faite par 2 équerres, pour une longueur jusqu' à 3920 mm avec 3 équerres. Dans ce cas, il faut vérifier que la charge de 6 kN peut être acceptée sur 2 ou 3 points de fixation.

Fig. 2

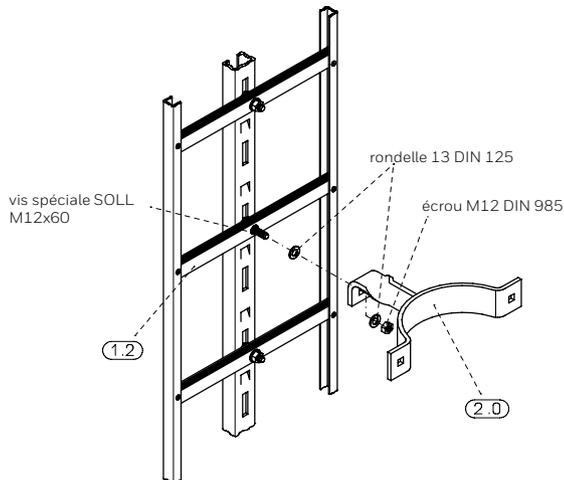


Fig. 3

a) *Echelle repliable utilisée comme porte de condamnation*

Pour un entre-axe de fixation de 1.680mm, l'échelle peut être fixée uniquement par 2 points.

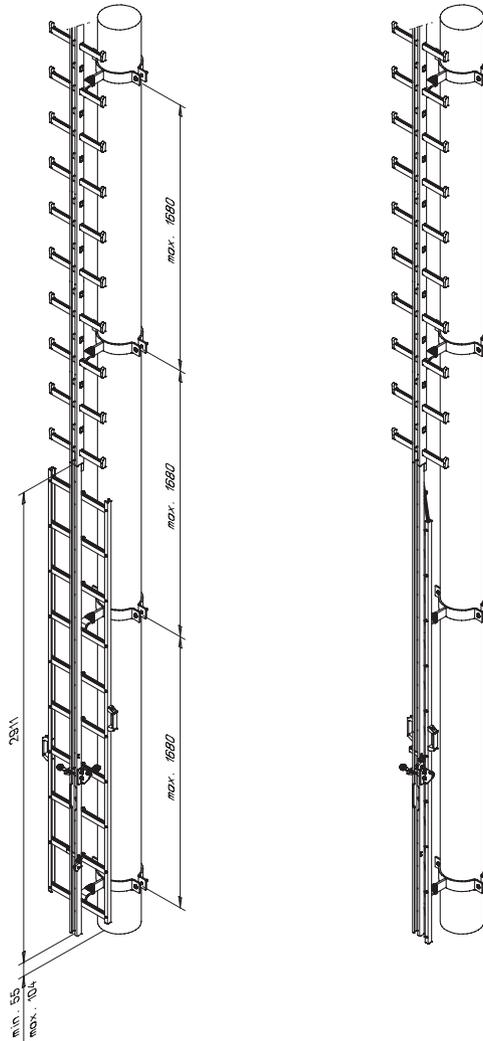
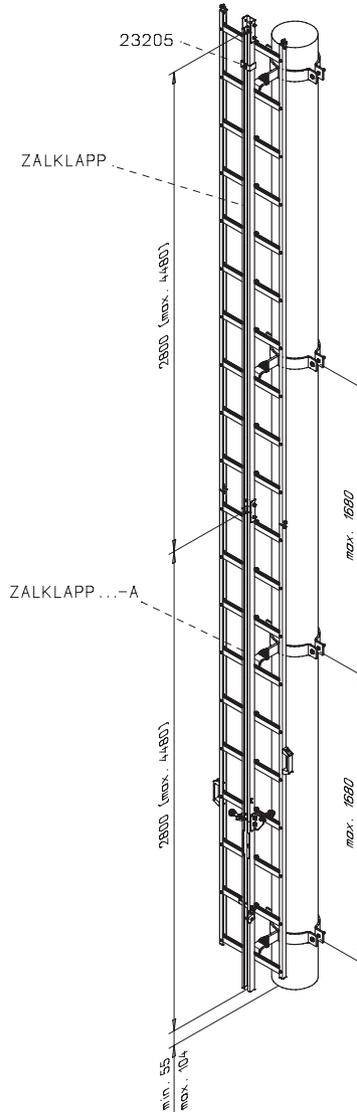


Fig. 4

b) Echelle repliable utilisée sur toute la hauteur  
Intervalle de fixation maximum de 1.680mm



**B16. Couples de serrage :**

Couple de serrage pour les vis de **qualité 8.8** livrées avec rondelle éventail:

Pour:	M 10	M 12	M 16	M 20
	20 Nm	25 Nm	60 Nm	120 Nm

Couple de serrage pour les vis **inox 1.4571** et écrou nylstop:

Bei:	M 6	M 10	M 12	M 16	M 20
	10 Nm	40 Nm	45 Nm	85 Nm	150 Nm

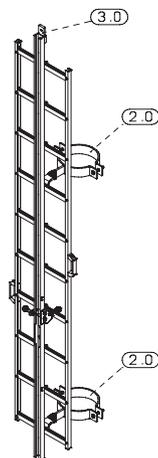
Pour le serrage des **vis avec rondelle éventail** de la pièce de liaison, nous recommandons un couple de serrage de **20 Nm**.

Fig.5/6/7/8

B17. *Montage de l'échelle repliable comme porte de condamnation*

La pièce de liaison (3.0) doit se trouver en position haute. Monter les éléments de fixation (2.0) sans les brider et présenter l'échelle contre la structure. Vérifier l'aplomb et serrer les vis de fixation. Les assurer contre tout desserrage ( voir chapitre E )

Fig. 5



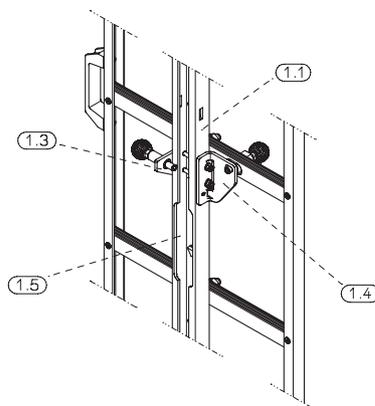
Le système de blocage (1.4) ainsi que la butée de descente (1.3) sont montés en usine et placés au dessus de l'évidement (1.5)



**Remarque:**

Le système de blocage (1.4) est fixé sur le montant central (1.1) et se verrouille à l'aide d'un axe à ressort ; il ne doit être en aucun cas démonté.

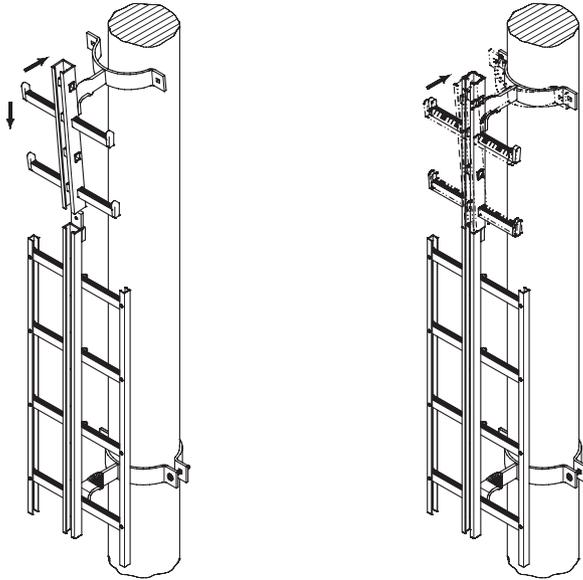
Fig. 6



Monter le 1er élément de l'échelle fixe au dessus de l'échelle repliable.

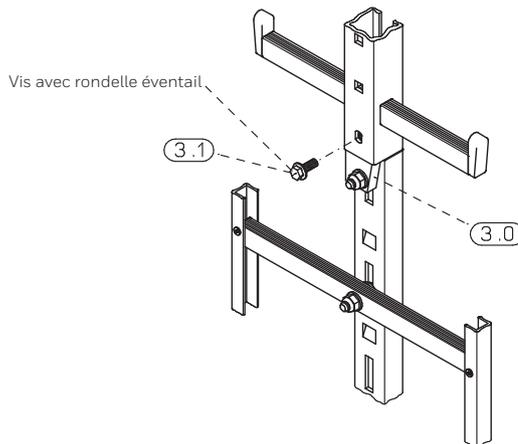
Pour plus de détails sur l'installation de l'échelle en aluminium, veuillez suivre les instructions du manuel du système Söll GlideLoc pour les échelles en aluminium!!

Fig. 7



Monter et serrer les vis avec rondelle éventail (3.1) de la pièce de liaison (3.0).

Fig. 8



**Si vous utilisez le coulisseau lors du montage, ne jamais dépasser la dernière bride fixée au support (les points B13/B14 sont à respecter)**

Fig.9/10/11/12/13a et 13b

B18. *Montage de l'échelle repliable sur toute la hauteur*

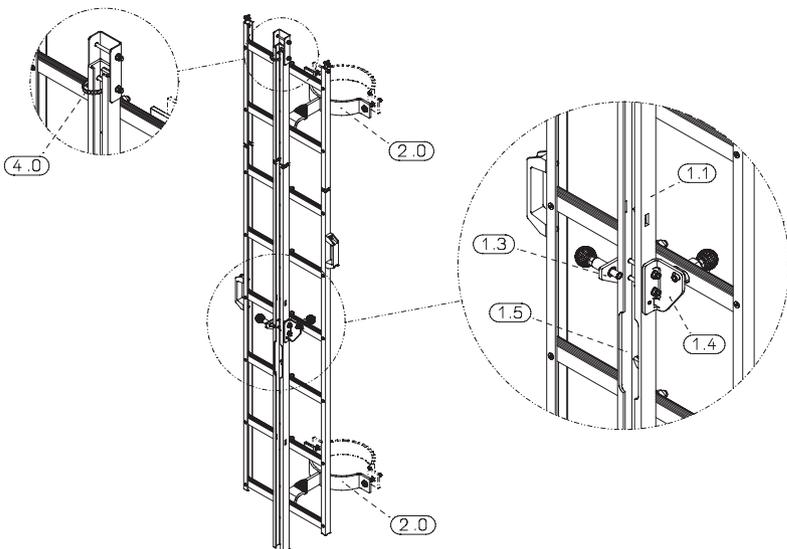
La bande plastique rouge (4.0) du premier r élément d'échelle repliable(Réf ZALK-LAPP-(Lg en mm)-A) doit être vers le haut. Monter les éléments de fixation (2.0) sans les brider et présenter l'échelle contre la structure. Vérifier l'aplomb et serrer les vis des éléments de fixation. S'assurer contre tout desserrage ( voir chapitre E )



**Attention!**

La bande plastique ne sert pas de butée.

Fig. 9



Le système de blocage (1.4) ainsi que la butée de descente (1.3) sont montés en usine et placés au dessus de l'évidement (1.5)

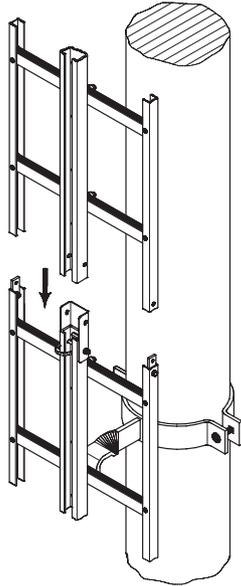


**Remarque:**

Le système de blocage (1.4) est fixé sur le montant central (1.1) et se verrouille à l'aide d'un axe à ressort ; il ne doit être en aucun cas démonté.

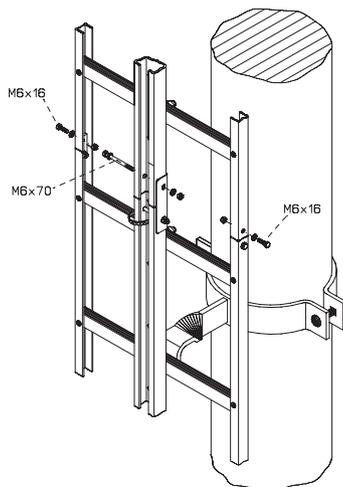
Monter le second élément d'échelle et le faire glisser dans la pièce de liaison.

**Fig. 10**



Fixer l'échelle supérieure au niveau de la pièce de liaison et des renforts latéraux à l'aide des rondelles, vis M6 et écrous autobloquants fournis avec le matériel.

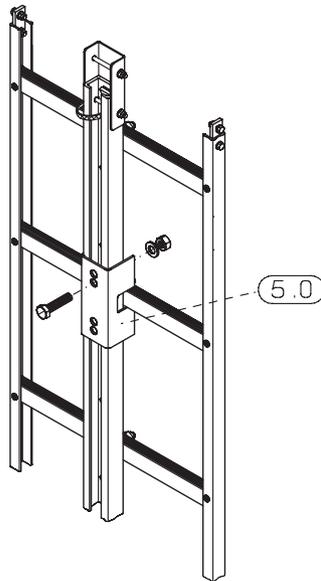
**Fig. 11**



Pour un montage de l'installation avec le coulisseau, nous pouvons fournir une butée mobile (Réf Nr 23206).

Cette butée mobile (5.0) est fixée au niveau de l'avant dernier échelon. Elle sert de butée fixe afin que le coulisseau ne puisse sortir en partie haute de l'échelle.

Fig. 12



**Attention:**

Le collier plastique rouge (fig. 9/rep 4.0) ne peut être dépassé avec le coulisseau que lorsque sur l'élément suivant:

- la pièce de liaison a été correctement serrée sur l'élément inférieur
- Au moins un élément de fixation est en place.

Les éléments supérieurs devront être mis en place comme précédemment décrit.

Lors du montage, ne jamais faire dépasser le coulisseau, sur lequel vous êtes assujetti, au delà du dernier point de fixation correctement serré sur la structure (point B 14/B 15).

En partie haute de l'installation, vous devrez mettre en place sur le profilé central (1.0) une butée fixe ( Ref - Nr. 23205 ) ou une butée de montée Ref - Nr. 23260 ).

La butée fixe (6.0) empêche la sortie du coulisseau du profilé (1.0). La butée de montée (7.0) prévient de l'arrêt du système de sécurité et également empêche une insertion erronée du coulisseau. Pour le montage de la butée de montée, vous devez percer latéralement 2 trous de 8,5 mm ( voir Fig. 13b ).

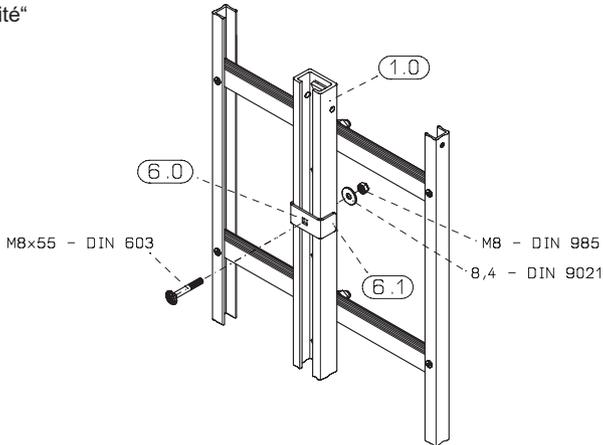


**Attention!**

Positionner la butée fixe (6.0) au niveau de la 2ème ouverture rectangulaire à partir du haut du profilé. Les 2 pattes (6.1) encadrant le profilé (1.0) par l'avant. La platine support (7.0) de l'axe de la butée de montée doit se situer sur la partie gauche du profilé (1.0).

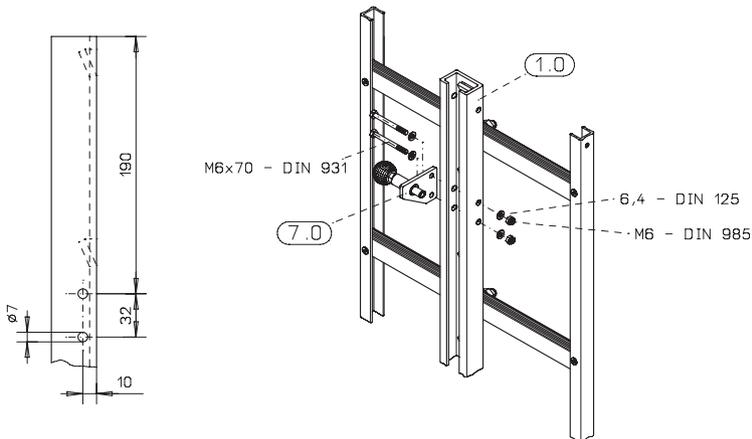
**Fig. 13a**

„Butée fixe d'extrémité“



**Fig. 13b**

„Butée de montée“



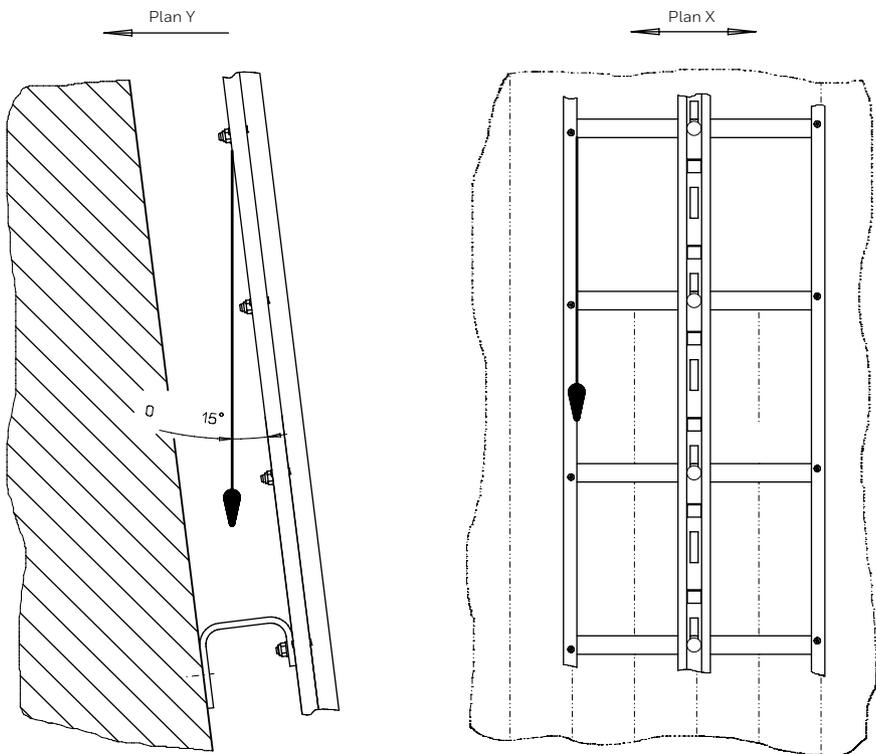
**B19. Jeu minimum de montage entre élément d'échelle:**

Conseil de montage ( valable pour les échelles Alu, Acier et Inox ):

- Température ambiante au dessus de 0, jeu de 2 mm
- Température ambiante en dessous de 0, jeu de 3 mm
- A chaque vérification, vérifier que le jeu maximum entre 2 échelles ne dépasse pas 5 mm (indépendamment de la température ambiante ).

**B20.** Lors du montage, veiller particulièrement

- **au bon aplomb** de l'échelle dans le plan **X**.
- dans le **plan Y**, que l'inclinaison soit comprise **entre 0° et 15°**.



**Fig.14**

**B21. Attention :**

Lorsque le chemin d'escalade se termine sur une plate-forme, l'échelle doit s'élever au moins 1000 mm au-dessus du bord supérieur de la plate-forme. Pour des raisons de résistance, le profilé de l'échelle doit être renforcé en cas de porte-à-faux supérieur à 380 mm à partir du dernier étrier de fixation.

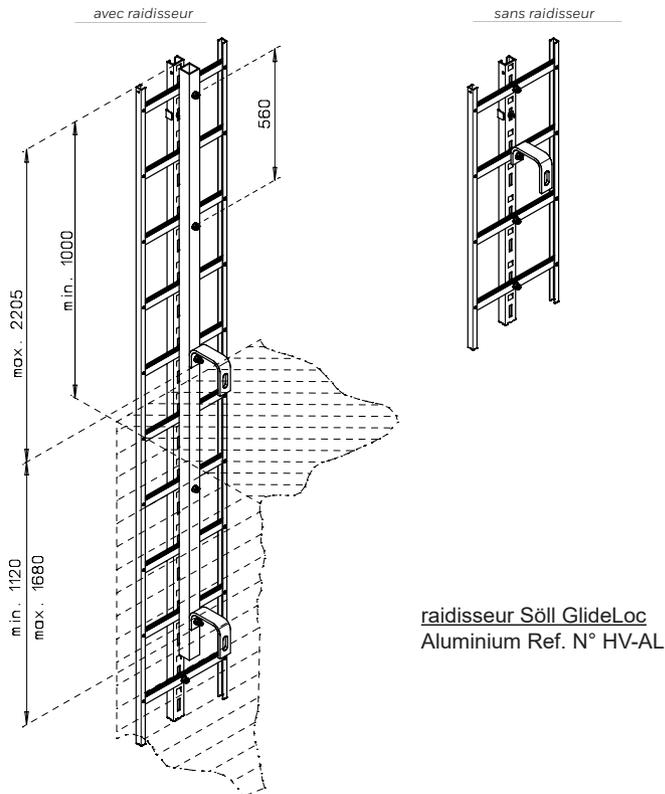


**Attention:**

Le dépassement d'un élément d'échelle avec un porte-à-faux supérieur à 380 mm est interdit!  
When installing the aluminium reinforcement profile 50 x 50 x 4 mm the following shall be noted:

- Une fixation tous les 560 mm sur le montant central de l'échelle.
- Une reprise du raidisseur sur au moins 2 éléments de fixation inférieurs.
- Un raidisseur en une seule partie.
- Un élément d'échelle ne comportant aucun élément de liaison.

**Fig.14**



## C Utilisation



### Remarque:

Sur les 2 premiers mètres de l'installation, lors de la montée ou de la descente, du fait de la faible hauteur de tirant d'air, l'opérateur devra être attentif afin de ne pas chuter.

Avant et pendant l'utilisation, vous devez prévoir le moyen de sauvetage pour venir en aide à une personne qui pourrait être en difficulté sur l'installation.

Le coulisseau conforme à la norme EN 353-1 est personnel ; il doit être utilisé par

- une personne formée à son utilisation ou
- sous la surveillance d'une personne compétente.



### Attention!

L'utilisation de l'installation doit être consignée si vous avez des doutes ou si vous avez constaté des anomalies sur le bon fonctionnement du système. Une vérification par une personne compétente devra définir si l'installation est utilisable dans l'état ou si des mesures de correction doivent être apportées.

**Fig.15**

- C1. Ouvrir le cadenas (9.1) et le retirer de la patte de fermeture (8.0).
- C2. Enlever la patte de fermeture (8.0) du profilé (1.0.).

**Fig.15**

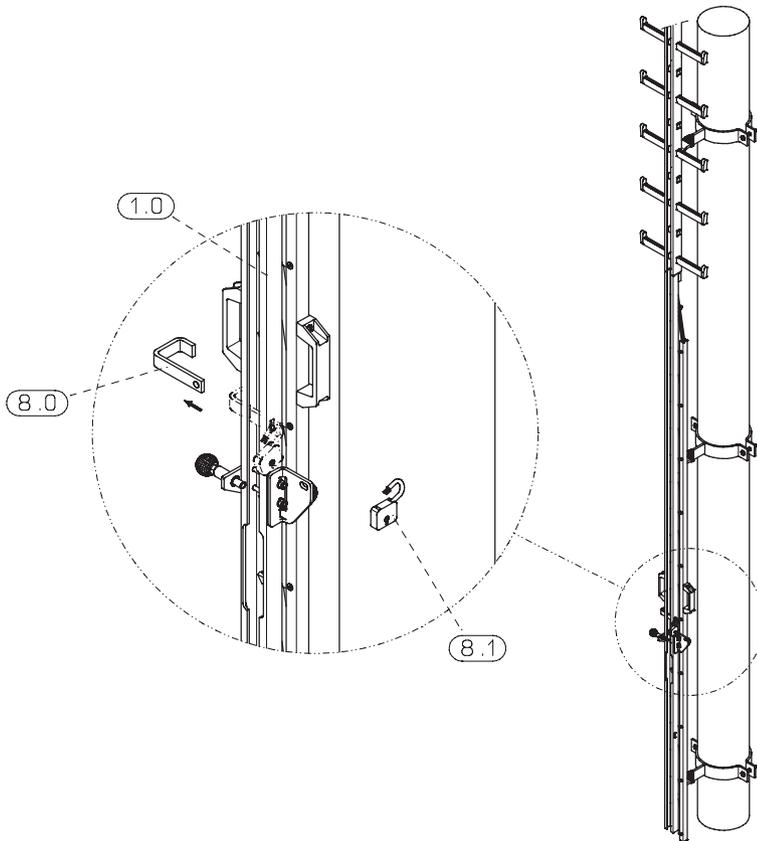
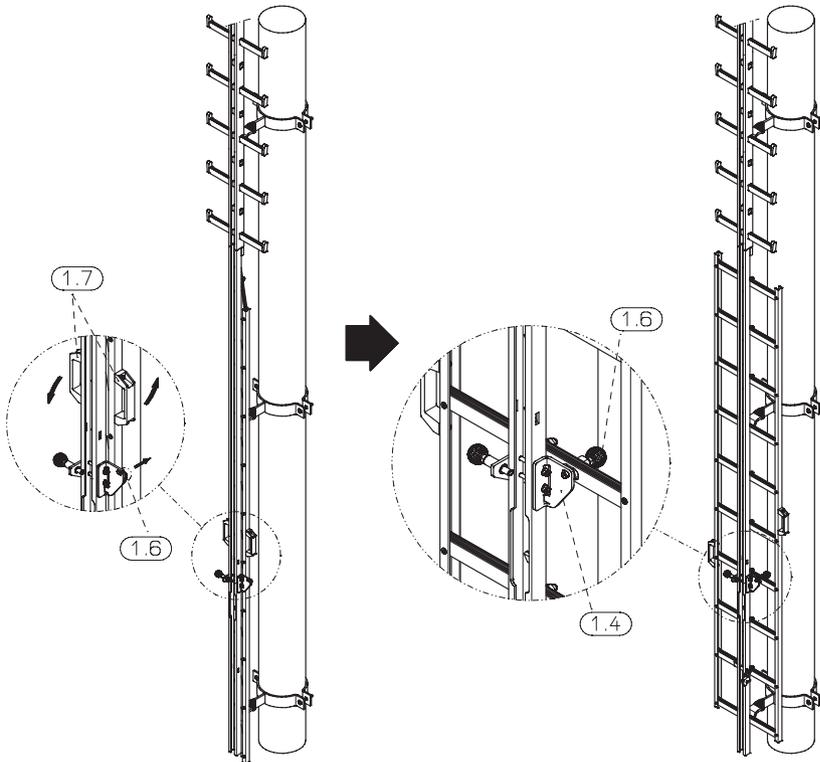


Fig. 16

- C3. Tirer sur l'axe de verrouillage (1.6) situé à l'arrière du profilé et à l'aide des poignées (1.7), ouvrir l'échelle jusqu'à ce que l'axe (1.6) se loge dans le trou de la platine (1.4).

Fig. 16



**Remarque:**

L'axe de verrouillage (1.6) est bien engagé dans la platine (1.4) lorsque le bout de l'axe dépasse légèrement de cette pièce.

**Fig.17**

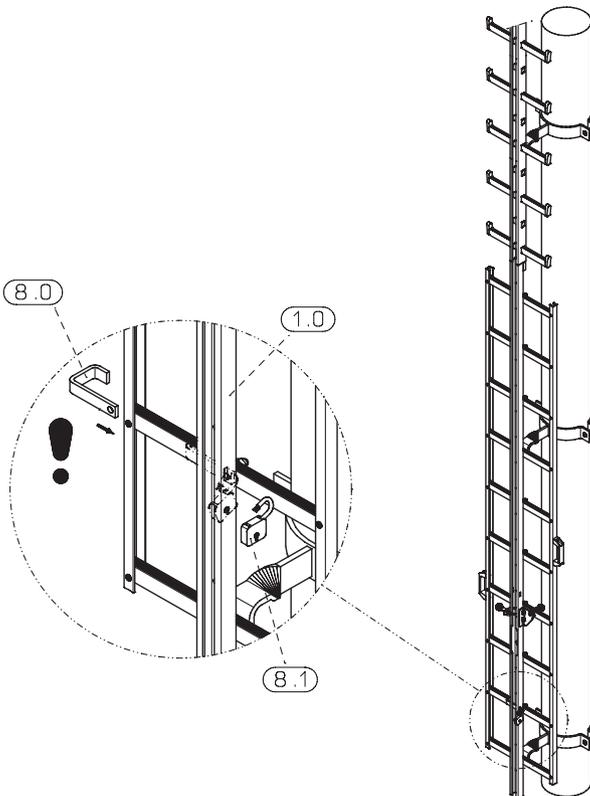
- C4. En position ouverte, avant utilisation, vous devez également verrouiller l'échelle en mettant en place la patte de fermeture (8.0) à travers l'ouverture située dans le profilé (1.0), à 2 échelons en dessous de l'évidement. Sécuriser avec le cadenas (8.1).



**Attention!**

La patte de fermeture (8.0) doit impérativement être engagée par le côté gauche du profilé.

**Fig.17**



- C 5. Engager le coulisseau en partie basse, au niveau de l'évidement et monter normalement sur l'installation
  - C 6. Pour refermer l'échelle, retirer la patte de fermeture, tirer sur l'axe et à l'aide des poignées, ramener les renforts latéraux vers le montant central jusqu'à ce que l'axe pénètre dans le trou correspondant à la position fermée. Remettre la patte de fermeture par la gauche et cadenasser.
- Remarque:**
- C 7. La procédure est identique pour une utilisation comme porte de condamnation que pour une utilisation sur la hauteur totale.

## D Contrôle et réception

**Fig. 18**

Pour la réception de l'installation, les points ci-dessous sont à vérifier:

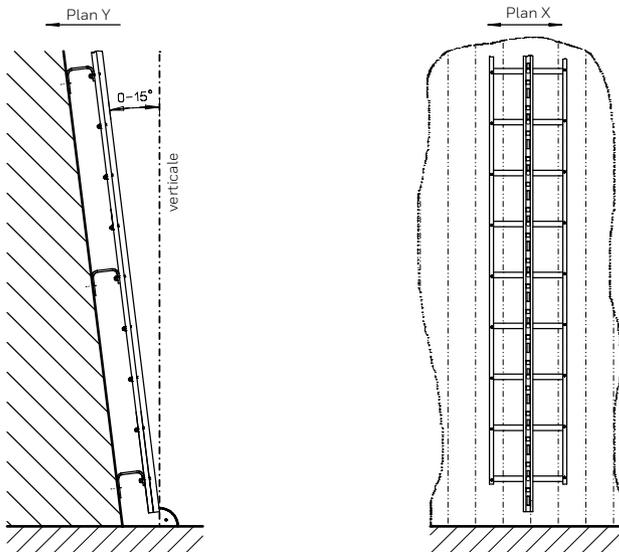
- Chaque élément d'échelle doit être fixé au minimum par un étrier de fixation (pour une utilisation comme une porte de condamnation, suivant la longueur de l'échelle, 2 ou 3 points de fixation seront nécessaires).
- Au niveau de la pièce de liaison, les éléments doivent être alignés.
- Dans le plan X, les éléments doivent être d'aplomb. (voir fig.11)
- Dans le plan Y, l'inclinaison de l'échelle doit être comprise entre 0° et 15°. (voir fig.11)
- Vérifier le bon serrage des:
  - Brides sur la structure support
  - Brides sur le montant central de l'échelle
  - Des pièces de liaison entre les éléments d'échelle
  - Butées en extrémité haut et basse
- Tous les éléments de fixation doivent être assurés contre un desserrage éventuel (voir chapitre E).
- L'axe de verrouillage et celui de la butée de descente doivent automatiquement sortir par l'effet du ressort.
- Le verrouillage par un cadenas est impératif, de façon que l'échelle ne puisse être fermée lorsqu'une personne est sur l'installation.



**Remarque:**

En accord avec l'exploitant, 2 coulisseaux doivent être fournis au moment de la recette.

**Fig. 18**



## E Assemblages vissés-Sécurités

Pour les boulons en acier galva, la sécurité contre le desserrage est assurée par la rondelle éventail.

Pour les vis en inox, un écrou type Nylstop assure le non desserrage de l'ensemble.

## F Entretien



### Attention :

Le coulisseau anti-chute ne doit pas être utilisé lorsque des défauts sont apparents ou qu'un doute subsiste quant à son état. Il doit être vérifié par une personne compétente ou retourné à l'usine pour réparation avant d'être remis en service.

- F 1. Le coulisseau est à vérifier tous les ans par une personne compétente.

### Cas particuliers:

La périodicité de vérification du système anti-chute sur rail rigide est définie par l'exploitant.

### **Est spécialiste:**

Quiconque, en raison de sa formation et de son expérience professionnelle, possède suffisamment de connaissances dans le domaine des dispositifs de sécurité et de sauvetage et est suffisamment familiarisé avec les directives applicables et les règles généralement reconnues de la technique (normes EN par exemple) pour pouvoir évaluer la sécurité au travail et l'utilisation conforme de dispositifs de sécurité et de sauvetage.

- F 2. Le coulisseau anti-chute doit être vérifié au moins une fois par an, ainsi qu'après chaque sollicitation de chute par un spécialiste. Pour ce faire, consulter la notice correspondante!
- F 3. Avant ou lors de chaque utilisation, contrôler le bon état et le bon fonctionnement de tous les éléments anti-chute.
- F 4. L'axe de verrouillage de l'échelle doit automatiquement sortir par l'effet du ressort. En position échelle ouverte ou fermée, il doit s'engager sans difficulté dans le trou correspondant.
- F 5. La butée de montée (Fig.13b/détail 7.0) ou la butée fixe (Fig.13a/détail 6.0) doivent impérativement être en place. Cette butée de montée est valable uniquement pour une échelle repliable.
- F 6. L'axe de verrouillage de la butée de montée ainsi que celui de la butée de descente doivent automatiquement sortir par l'effet du ressort.

- F 7. Il faut veiller à ce que les profilés de guidage soient propres.
- F 8. Tous les éléments fixés par boulons doivent être correctement serrés et sécurisés, voir chapitre E.
- F 9. Identification

La plaque d'identification ( **fig. 5.1** ) aux points d'accès contient les informations suivantes. **La présence de la plaque d'identification est obligatoire et elle ne doit pas être retirée.**

**À chaque inspection régulière, la lisibilité doit être vérifiée.**

1. Fabricant, vendeur ou importateur
2. Désignation du type : Söll GlideLoc
3. Description du produit : Système de protection contre les chutes
4. Version (C-AL, C-A4, C-St, RC-AL)
5. Référence à l'emplacement du numéro de lot
6. Date d'installation
7. Numéro d'installation (étiqueté en interne par l'installateur)
8. Prochaine date d'inspection
9. Norme applicable et année / Spécification technique : EN 353-1:2014+A1:2017
10. Marque et numéro d'identification de l'organisme notifié de contrôle du système de protection contre les chutes : CE158, DEKRA Testing and Examination GmbH
11. Règlement technique de l'union douanière
12. Marquage de conformité de l'Union économique eurasienne
13. Pictogramme conseillant à l'opérateur de lire les instructions
14. Pictogramme conseillant à l'opérateur de porter un équipement de protection contre les chutes
15. Remarque : Utiliser uniquement avec le harnais EN 361 et le dispositif antichute Söll EN 353-1 pour utilisation dans les systèmes Söll GlideLoc (Remarque : Une combinaison avec des composants ou éléments d'autres fabricants n'est pas garantie par Honeywell Fall Protection Deutschland GmbH & Co. KG).



Fig. 5.1 - Plaque d'identification

## G Liste de contrôle pour la réception pour échelle Y ou échelle aluminium avec le système anti-chute type „Söll GlideLoc“

Comme porte de condamnation  
Sur toute la hauteur

Ref. N°23193/23281  
Ref. N° ZALKLAPP

La liste de contrôle page 28-30 doit être complétée dans sa totalité à l'aide d'un crayon indélébile, par le chef de chantier de la société de montage. Celui-ci est responsable de l'exactitude de toutes les données. Dans le cas où vous avez coché une case „non“, vous devez inscrire sur la page 30 le motif de votre réponse.

### Mesure de contrôle

**Contrôle**  
(inscrire une croix)  
oui non

- |  |                          |                          |
|--|--------------------------|--------------------------|
| • L'entre axe de fixation ne dépasse pas 1m680, voir point B15.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les jeux minimaux d'assemblage correspondent au chapitre B 19.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les assemblages vissés entre l'ouvrage et les éléments d'ancrage correspondent aux chapitres B 7, B 8 et B 9.                          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les éléments d'ancrage sont montés correctement et tous les assemblages sont correctement serrés. (couple de serrage St chapitre B 16) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les vis pré-montées en usine ont également été vérifiées et assurées contre le desserrage (couple de serrage, chapitre B 16)           | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Tous les assemblages vissés sont assurés contre le desserrage conformément au chapitre E.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le profilé de guidage est propre.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Seuls des éléments d'ancrage et des assemblages vissés protégés contre la corrosion sont utilisés.                                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le coulisseau Söll ne peut être introduit sur l'itinéraire que dans le sens du fonctionnement.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 2 coulisseaux ont été remis à l'exploitant.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • La plaque signalétique est présente.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Une montée d'essai a été réalisée.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • La présente notice a été remise à l'exploitant.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Seuls des éléments de sécurité anti-chute de la société Honeywell Fall Protection Deutschland GmbH & Co. KG ont été utilisés.          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

**Contrôle**  
(inscrire une croix)  
oui non

**Uniquement comme porte de condamnation:**

- L'échelle est bien fixée par 2 ou 3 points suivant l'intervalle maximal.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

**Pour une échelle repliable sur toute la hauteur :**

- Le 1er élément d'échelle comporte l'évidemment et la butée basse.
- Chaque élément d'échelle comporte au minimum 1 point de fixation.
- En extrémité haute, une « butée de montée » ou « fixe » est mise en place conformément au point B 18 ( Fig 13a/13b).
- Aucun élément en porte-à-faux de plus de 380mm sans raidisseur a été installé conformément au chapitre B21.
- Le raidisseur a été monté conformément au chapitre B 28.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

SVP, tenir compte également de la page suivante!





EN/ Notified body having carried out the EU test of type: /BG/ Нотифициран орган, който провежда ЕС-изпитване на тип: /CS/ Oznámený orgán, který provedl EU test typu: /DA/ Godkendt organisme, der har udført EU-typeprøvnningen: /DE/ Zugelassene Stelle, welche die EU-Typprüfung durchge führt hat: /EL/ Κονοπιημένος οργανισμός ο οποίος διενήργησε τη δοκιμή τύπου /EE/ Organismo notificado que ha realizado el examen UE de tipo: /ET/ Teavitatud asutus, mis tegi EL-tüübikatsed: /FI/ Ilmoitettu järjestö, joka on suorittanut EU-tyyppitarkastuksen: /FR/ Organisme notifié ayant réalisé l'examen UE de Type: /HR/ Nadležno tijelo, koje je izvršilo EU tipsko testiranje: /HU/ A típus EU teszjtét elvégző kijelölt szervezet: /IT/ Organismo notificato che ha effettuato il controllo UE del Tipo: /LT/ Informuota institucija, atlikusi ES tipo testą: /LV/ Pārticības iestāde, kas veikusi tipa ES pārbaudi: /NL/ Erkend organisme dat het EU type-onderzoek uitvoerde: /NO/ Notifisert organ som har utført EU-typeundersøkelser: /PL/ Jednostka powoływana zrealizowała badanie UE typu: /PT/ Organismo notificado tendo realizado o exame de tipo UE: /RO/ Organismul notificat care a efectuat testarea UE de tip: /RU/ Уполномоченный орган, выполняющий испытание ЕС типа: /SK/ Notifikovaný orgán, ktorý ujkonal skúšku typu EU: /SV/ Officiellt provningsorgan som utfört EU-kontrollen av Typ: /TR/ AB tip testimi yürütmüş olan onaylı kuruluş;

DEKRA Testing and Certification - n°158  
Test laboratory for Component Safety - Seilprüfstelle-  
Dinnendahlstr. 9 - 44809 Bochum - Germany

EN/ Notified body involved in the monitoring of production (module C2): /BG/ Нотифициран орган, включен в мониторинга на производството (модул C2): /CS/ Oznámený orgán zapojený do sledování výroby (modul C2): /DA/ Bemærkedet organ involveret i overvågning af produktion (modul C2): /DE/ Benannte Stelle, die an der Überwachung der Produktion beteiligt ist (Modul C2): /EL/ Κονοπιημένος οργανισμός που συμμετέχει στην παρακολούθηση της παραγωγής (ενότητα C2) /ES/ Organismo notificado involucrado en el monitoreo de producción (módulo C2): /ET/ Tootmist jälgiv teavitatud asutus (moodul C2): /FI/ Ilmoitettu taho, joka mukana laitteen valmistuksen valvonnassa (moduuli C2): /FR/ Organisme notifié intervenant dans le suivi de production (module C2): /HR/ Nadležno tijelo uključeno u nadzor proizvodnje (modul C2): /HU/ A termelés felügyelését biztosító szerv (D modul): /IT/ Organismo notificato coinvolto nel monitoraggio della produzione (modulo C2): /LT/ Notifikuotji įstiga, atliekanti gamybos stebėjimą (D modulis): /LV/ Pārticības iestāde, kas iesaistīta ražošanas pārraudzībā (modulis C2): /NL/ Erkend organisme dat betrokken is bij het toezicht op de productie (module C2): /NO/ Notifisert organ involvert i overvågning av produksjon (modul C2): /PL/ Jednostka powoływana z zaangażowana w monitorowanie produkcji (modul C2): /PT/ Organismo notificado incluído para a monitorização da produção (módulo C2): /RO/ Organismul notificat responsabil cu monitorizarea producției (modul C2): /RU/ Уполномоченный орган, занимающийся мониторингом производства (модуль C2): /SK/ Notifikovaný orgán zapojený do monitorovania výroby (modul C2): /SL/ Obveščeni organ, ki je vključen v nadzorovanje izdelovanja (modul C2): /SV/ Officiellt provningsorgan ansvarigt för produktionsövervakning av produktion (modul C2): /TR/ Üretim izleminde görev alan onaylı kuruluş (Modül C2)

DEKRA Testing and Certification - n°158  
Test laboratory for Component Safety - Seilprüfstelle-  
Dinnendahlstr. 9 - 44809 Bochum - Germany

EN/ Honeywell Fall Protection hereby declares that this product is in compliance with the essential requirements and other relevant provisions of Regulation EU 2016/425 and all other EU directive requirements. The complete declaration of conformity can be found at: /BG/С настоящото Honeywell Fall Protection декларира, че този продукт съответства на основните изисквания и останалите съответни разпоредби на Регламент 2016/425 на ЕС и на всички останали изисквания на директивите на ЕС. Цялата декларация за съответствие е достъпна на: /CS/ Honeywell Fall Protection tímto prohlašuje, že tento výrobek splňuje zákonné požadavky a další relevantní ustanovení Nařízení EU 2016/425 a všechny ostatní požadavky směrnice EU. Uplněne prohlášení o shodě lze nalézt na: /DA/ Honeywell Fall Protection erklærer hermed, at dette produkt stemmer overens med de væsentlige krav og andre relevante bestemmelser i Forordning EU 2016/425 og alle andre krav i EU-direktiver. Den fulde overensstemmelseserklæring kan findes på: /DE/ Honeywell Fall Protection erklärt hiermit, dass dieses Produkt die wesentlichen Anforderungen und andere relevante Bestimmungen der Verordnung EU 2016/425 und weitere EU-Richtlinien erfüllt. Die vollständige Konformitätserklärung ist einsehbar unter: /EL/ Honeywell Fall Protection δηλώνει ότι το προϊόν αυτό συμμορφώνεται με τις βασικές απαιτήσεις και τις λοιπές ουγκικές διατάξεις του ΚΑΝΟΝΙΣΜΟΣ ΕΕ 2016/425 και με όλες τις άλλες απαιτήσεις της Οδηγίας της ΕΕ. Η πλήρης δήλωση συμμόρφωσης βρίσκεται στον ιστότοπο: /ES/ Por la presente, Honeywell Fall Protection declara que este producto cumple con los requisitos esenciales y con otras cláusulas relevantes de la Reglamentación EU 2016/425 y con todos los demás requisitos de directivas de la UE. La declaración de conformidad completa se puede encontrar en: /ET/ Käesoleva deklaratsioon Honeywell Fall Protection, et see toode vastab EL-i määruse EU 2016/425 ja kõikide muude EL-i direktiivide põhinõuetele ja muudele asjakohastele nõuetele. Täieliku vastavusdeklaratsiooni võite leida saidilt: /FI/ Honeywell Fall Protection vakuuttaa täten, että tämä tuote täyttää Asetus EU 2016/425 sekä muiden EU-direktiivien olennaiset vaatimukset. Täydellinen vaatimustenmukaisuusvakuutus on osoitteessa: /FR/ Honeywell Fall Protection déclare que ce produit est conforme aux critères essentiels et à toutes dispositions du Règlement UE 2016/425 et des autres directives européennes applicables. L'attestation complète de conformité est disponible à l'adresse: /HR/ Honeywell Fall Protection izjavljuje da proizvod ispunjava zahtjeve i druge odgovarajuće odredbe Uredba EU 2016/425 i ostalih EU-Direktiva. Potpunu izjavu o suglasnosti potražite na: /HU/ A Honeywell Fall Protection nyilatkozta, hogy a termék megfelel az érvényes követelményeknek és a 2016/425 sz. EU Rendelet előírásainak és a többi EU-s irányelvről előírtaknak. A teljes megfelelésegi nyilatkozatot megtekintheti a weboldalon.

<https://doc.honeywellsafety.com>

IT/Honeywell Fall Protection dichiara che il presente prodotto è conforme ai requisiti essenziali e ad altre disposizioni applicabili dal Regolamento UE 2016/425 e di tutte le altre direttive UE. La dichiarazione di conformità completa è disponibile all'indirizzo: /LT/ Šiuo dokumentu „Honeywell Fall Protection“ pareiška, kad šis produktas atitinka 2016/425 ES reglamentas ir kitų ES direktyvų atitikimus esminius reikalavimus ir kitus susijusias nuostatas. Visą atitikties deklaraciją galite rasti adresu: /LV/ Uzņēmums Honeywell Fall Protection ar šo paziņo, ka šis produkts atbilst Regulas (ES) 2016/425 pamatprasībām un saistītajiem noteikumiem, kā arī visu citu ES direktīvu prasībām. Pilna atbilstības deklarācija ir pieejama vietnē: /NL/ Honeywell Fall Protection verklaart hierbij dat dit product voldoet aan de essentiële vereisten en andere relevante bepalingen van Verordening EU 2016/425 en alle andere vereisten van de EU-Reglementering. De volledige conformiteitsverklaring kunt u vinden op: /NO/ Honeywell Fall Protection erklærer herved at dette produktet er i samsvar med grunnleggende og andre relevante krav i henhold til forordning EU 2016/425 og alle andre krav i EU-direktiver. Den fullestenige overholdelseserklæringen finner du på: /PL/ Firma Honeywell Fall Protection niniejszym deklaruje, że ten produkt jest zgodny z podstawowymi wymaganiami i zaleceniami określonymi w rozporządzeniu UE 2016/425 oraz innych dyrektywach UE. Pełną treść deklaracji zgodności jest dostępna w witrynie: /PT/ A Honeywell Fall Protection declara pelo presente que este produto está de acordo com os requisitos essenciais, bem como outras disposições relevantes, da Regulamento EU 2016/425 e todos os outros requisitos de diretivas da União Europeia. O texto completo da Declaração de Conformidade encontra-se em: /RO/ Honeywell Fall Protection declară prin prezentul că acest produs respectă cerințele esențiale și alte prevederi relevante ale Reglementării UE 2016/425 și ale tuturor celorlalte cerințe ale directivei UE. Declarația completă de conformitate poate fi găsită la: /RU/ Корпорация Honeywell Fall Protection настоящим заявляет, что данный продукт соответствует основным требованиям, положениям регламента EU 2016/425 и прочим требованиям директивы ЕС. Полную декларацию соответствия можно найти здесь: /SK/ Spoločnosť Honeywell Fall Protection týmto vyhlasuje, že tento výrobok je v súlade so základnými požiadavkami a ďalšími príslušnými ustanoveniami nariadenia EU 2016/425 a všetkými ostatnými požiadavkami smernice EU. Uplněne vyhlásenie o zhode možno nájsť na adrese: /SL/ Honeywell Fall Protection s tem izjavlja, da je ta izdelek skladen s ključnimi zahtevami in drugimi relevantnimi določili Uredbe EU 2016/425 in vsemi drugimi zahtevami direktive EU. Celotno izjavo o skladnosti lahko najdete na: /SV/ Härmed förklarar Honeywell Fall Protection att denna produkt i alla väsentliga avseenden uppfyller de krav och föreskrifter som uppställts enligt Förordning EU 2016/425 och andra EG-direktiv. En komplett försäkran om överensstämmelse finns på: /TR/ Honeywell Düşme Önleyici Tertibatı şbu belgele bu ürünün AB Yönetmeliği 2016/425'in temel gerekliliklerine ve diğer ilgili hükümlerine ve diğer ilgili yönetmeliklerine uygun olduğunu beyan eder. Tam uygunluk beyanı adresinde mevcuttur.





**Honeywell Fall Protection Deutschland  
GmbH & Co. KG**

Seligenweg 10

D-95028 Hof

Phone +49 (0) 9281 83 02 0

Fax +49 (0) 9281 36 26

E-mail: [scs-hof@honeywell.com](mailto:scs-hof@honeywell.com)

SFR 51

03/2019

Technical modifications reserved!

© 2019 Honeywell International Inc.